

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU PLUS OFFRANT



A SAINT JEAN DE VEDAS (34),
202/920 Route de Sète,
Dans une résidence hôtelière avec piscine
dénommée TERRAL CITY IN,
Figurant au cadastre :
Section BA n° 15-115-117-118
d'une contenance de 77a46ca

Lot 112 – un appartement situé au deuxième étage

Et les 130/10.000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales

Lot 153 – un parking extérieur

Et les 6/10.000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales

Mise à prix : 25.000,00 € (vingt-cinq mille euros)

VISITE : LE JEUDI 13 FEVRIER 2025 de 9h à 10h SUR PLACE,
effectuée par la SCP LE DOUCEN CANDON & ASSOCIES,
Commissaire de Justice à Montpellier (Tél. : 04.67.66.05.53)

L'ADJUDICATION aura lieu le LUNDI 03 MARS 2025 à 14h
au Palais de Justice de Montpellier, 1 Place Pierre Flotte
34000 MONTPELLIER
à l'audience des saisies immobilières du Juge de l'exécution.

DESCRIPTION : un appartement de type T2 de 35 m² composé
de : séjour/cuisine, salle d'eau avec wc, chambre, terrasse.

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un avocat inscrit au Barreau de Montpellier, muni d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire irrévocable de 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 € à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Occupation : La résidence fait l'objet d'une exploitation hôtelière assurée par la SAS VACANCEOLE VOYAGES, immatriculée au RCS de Chambéry sous le numéro 817 493 083, dont le siège social est sis Parc d'Activités Alpespace - 54 Voie Albert Einstein-Bâtiment Eris Francin, 73800 PORTE DE SAVOIE.

Le lot 112 (logement) fait l'objet d'un contrat de bail commercial en date du 11/12/2012 soumis aux dispositions du statut des baux commerciaux et des articles L145-1 et suivants du code de commerce.

Le contrat de bail est annexé au procès-verbal descriptif.

Malgré demande formulée par le commissaire de justice auprès de la SAS VACANCEOLE VOYAGES les renseignements relatifs au renouvellement du bail commercial en cours, au montant actuel du loyer et à la fréquence des règlements de loyers n'ont pas été communiqués.

A priori, et sous toutes réserves, le lot 153 (parking extérieur) n'est pas donné en location à la SAS VACANCEOLE VOYAGES qui atteste ne pas verser de loyer à ce titre.

Conditions de la vente : le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'avocat poursuivant.

Les frais engagés pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

- Maître Fanny MEYNADIER, membre de la SELARL MEYNADIER-BRIBES, avocat au Barreau de Montpellier, Cap Concorde – 26 rue du Prado 34170 CASTELNAU LE LEZ, 04 67 79 69 65 - contact@groupekartel.fr,
- Maître Lionel FOUQUET, Membre de la SELARL PYXIS AVOCATS, avocat poursuivant la vente, 243 Bd Albin Durand à Carpentras, Tél : 04.84.51.00.00
- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Montpellier où le cahier des conditions de vente a été déposé et enregistré sous le numéro RG 24/63.
- Auprès d'un avocat inscrit au barreau de MONTPELLIER.

Fait et rédigé à Montpellier,
Le 14 janvier 2025